

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY / MME. MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Contrat Unique d'Insertion (CUI) : avenant n°2 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) Etat/Département 2016 prévoyant un contingent supplémentaire de contrats CUI-CAE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec l'Etat l'avenant n°2 à la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2016 prévoyant une augmentation du contingent de 250 contrats CUI CAE sur l'exercice 2016, joint en annexe au rapport.

Cette dépense sera financée sur les crédits de paiement de l'exercice 2016 sur le chapitre 017.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice

du Service des Séances de l'Assemblée